

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 NOVEMBRE 2021

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 26

L'an deux mil vingt un

Le quinze novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**TARIF DE MISE A
DISPOSITION D'UNE SALLE
AUX ORGANISMES OU
SOCIETES A VOCATION
COMMERCIALE**

Etaient présents :BAUDRIN P. MERCIER C. RAMEZ D.
COLLET G. COLLET C. THUILLET M. DUMOULIN H.
DELANNOY JM. REZIGA JC. GLINEUR S. LEDOUX H.
DESROUSSEAU C. DEVEMY A. MERESSE B. LE
MAIGNENT B. RIFF C. BLONDEAU L. PLOUVIER I. AIT
BAHA A.

Etaient excusés : PORQUET V. PHILIPPE L. MONTAY G.
MALABOEUF A. PIROTTE S. COQUELET F. SPOTO S.
GRAND C.

Procurations respectives à : COLLET C. BAUDRIN P. RAMEZ
D. MERCIER . MERESSE B. LEDOUX H. RIFF C.

Le Maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le
17/11/2021

Etaient absents non excusés :

Un scrutin a eu lieu, Mme COLLET Corinne a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation du Conseil
avait été faite le 09/11/2021

L'assemblée locale, par délibération du 13/10/1995 rendue exécutoire, a décidé de répondre favorablement aux demandes de mise à disposition d'une salle de réunions émises par certains organismes à vocation commerciale. C'est le cas par exemple, de sociétés organisatrices de voyages souhaitant informer la population, recueillir des inscriptions. Cette mise à disposition évite à nos concitoyens et notamment aux personnes du troisième âge certains déplacements et leur ouvre la possibilité de participer à des domaines d'activités n'existant pas dans notre ville. Une telle occupation de locaux communaux est génératrice de charges d'entretien, de chauffage, d'éclairage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer le tarif de mise à disposition d'une salle de réunion à 130,00 € par demi-journée (8h00 – 12h00 ou 13h30 – 17h30) avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215903691-20211115-151103VOCATION-DE

Le montant de ces participations sera versé entre les mains de M. le Trésorier de ~~MAIRY LEZ~~
VALENCIENNES, comptable de la commune, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du
budget communal.

Vote : à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 17 Novembre 2021
La Directrice Générale des Services,

